

Contribution écrite de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les principes de la nouvelle politique de la ville dans laquelle s'insèrent les contrats de ville 2014-2020 que les Caf doivent signer. Elle fixe les principes de la nouvelle politique de la ville : agir de concert dans le domaine social, urbain et économique, mobiliser prioritairement les dispositifs de droit commun des politiques publiques et acteurs œuvrant en faveur des habitants des 1300 quartiers prioritaires. Politique de cohésion urbaine et de solidarité, tant nationale que locale, au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants, la politique de la ville poursuit des objectifs partagés par la branche Famille dans le cadre des engagements pris dans sa convention d'objectifs et de gestion (Cog) pour la période 2013 à 2017 (mixité sociale, prévention des discriminations, rééquilibrage territorial, etc.). La circulaire C-2015-003 présente les orientations et les implications de la branche famille.

L'intervention des Caf dans les contrats de ville :

Dans le champ de la Cog 2013-2017, les caf doivent décliner les objectifs de leurs politiques sectorielles en lien avec la politique de la ville qui constituera ainsi un levier en termes de gouvernance, de méthodologie et de moyens d'intervention, dans un cadre respectueux des prérogatives de chaque partenaire.

- Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants :

Plusieurs leviers d'action peuvent être actionnés pour réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil en mobilisant diverses modalités d'accompagnement financier pour réduire la tension entre l'offre et la demande là où elle est la plus forte et en cohérence avec la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

Les schémas départementaux de services aux familles doivent articuler et mettre en cohérence les différentes géographies prioritaires.

- Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité :

Les Caf développent une offre territoriale diversifiée de services et actions de soutien à la parentalité : lieux d'écoute et de partage d'expérience, lieux d'accueil enfants-parents, accompagnement à la scolarité, médiation familiale, aide aux vacances des familles, offres de service des travailleurs sociaux (information, orientation, accompagnement social).

Si le développement de ces offres de services s'adresse à toutes les familles, une attention particulière doit être porté au taux de couverture et à la diversité des offres proposées dans les quartiers de la politique de la ville, dont celles du programme de réussite éducative (Pre).

A cet effet, dans les schémas départementaux des services aux familles, les actions développées dans les quartiers prioritaires devront être identifiées spécifiquement et, si besoin, à ce qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs définis dans les contrats de ville en matière de couverture territoriale des services aux familles dans ces quartiers.

- Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles :

Il s'agit d'un axe fort de l'intervention des Caf, notamment dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs. L'organisation des temps de vie de l'enfant est une préoccupation des parents qui doivent pouvoir concilier vie familiale, professionnelle et sociale.

Dans le cadre du diagnostic partagé préalable au contrat « enfance et jeunesse » (Cej), les besoins des publics fragilisés à l'échelle du département et des territoires doivent être identifiés et inscrits dans le cadre du schéma de développement des actions de coordination visant à accompagner ces publics dans l'obtention d'une solution d'accueil.

- Accompagner la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances :

Le départ en vacances est un facteur d'épanouissement personnel et de cohésion familiale. Le fait de pouvoir partir en vacances constitue encore un marqueur social important, spécifiquement dans les quartiers défavorisés. Le soutien au départ en vacances des familles, des enfants et des adolescents vise en particulier :

- le soutien à la fonction parentale et aux relations parents enfants au moyen des différents dispositifs d'aides aux départs en vacances familiales ;
- l'aide à la conciliation des vies professionnelles, familiales et sociales pour les familles, au moyen des différents dispositifs relatif au départ des enfants et des adolescents en vacances collectives (colonies, camps).
- L'intervention des Caf s'adresse prioritairement aux familles ne partant pas ou peu en vacances pour des raisons financières ou parce qu'elles se trouvent dans des situations de précarité sociale, professionnelle et/ou relationnelle.

- Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale :

L'inclusion sociale et la socialisation des personnes, mais aussi le renforcement des liens sociaux et de la cohésion sociale constituent, avec le développement de la participation citoyenne de proximité, les finalités du secteur de l'animation de la vie sociale soutenu par les Caf. Ainsi, il apparaît que plus de la moitié des centres sociaux mènent des actions de démocratie de proximité, d'intégration des habitants et se saisissent de la question des discriminations⁴.

Dans ce cadre, les Caf s'appuient et financent principalement des centres sociaux et espaces de vie sociale. En 2013, 78% des centres sociaux urbains étaient implantées dans un quartier politique de la ville ou accueillaient des habitants vivant sur ces territoires.

Conformément aux engagements de la Cog 2013-2017 et aux règles définies par la Cnaf sur ce secteur, le soutien à ces équipements doit être poursuivi, tout en veillant à la parfaite mobilisation de ces derniers au service des politiques ainsi définies. Les concertations avec les partenaires doivent être renforcées, notamment les fédérations des centres sociaux, et les opérateurs de terrain mobilisés sur les projets porteurs de dynamiques participatives des habitants et d'initiatives citoyennes de proximité.

Une attention particulière aux démarches engagées de formalisation des schémas départementaux d'animation de la vie sociale doit être portée, lesquels, en articulation avec les financeurs et opérateurs de ce secteur, ont vocation à contribuer à la définition et à la réalisation des projets des contrats de ville.

- Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables :

Le déploiement d'une politique de paiement à bon droit doit nécessairement se soucier de l'accès effectif des personnes à leurs droits.

À ce titre, les Caf mettent en place, en fonction des besoins de leur territoire et de leur partenariat, des rendez-vous des droits en direction des allocataires qui en ont le plus besoin pour qu'ils bénéficient d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux.

Au titre de l'année 2014, les Caf ont réalisé plus de 141 000 rendez-vous des droits, la Cog fixant un objectif annuel de 100 000.

De plus, et conformément aux engagements des Caf en matière d'offre globale de service, les familles les plus en difficultés (situations de séparation et de monoparentalité, allocataires de minimas sociaux, difficultés de maintien dans le logement) peuvent bénéficier d'un accompagnement social particulier en complément du rendez-vous des droits.

Enfin, dans le cadre du déploiement de sa politique d'accès aux droits, la branche Famille souhaite également accueillir des volontaires du service civique.

Il s'agira essentiellement de missions de sensibilisation, de pédagogie et d'écoute autour de trois thématiques :

- accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique (lutter contre la fracture numérique en accompagnant vers l'usage du caf.fr) ;
- permettre l'accès aux droits par la facilitation administrative (aide au remplissage de document pour pallier à l'illettrisme ou au problème d'usage de la langue) ;
- participer à des actions ciblées sur le non recours aux droits de populations empêchées.

A cet effet, en concertation avec nos partenaires et à partir des diagnostics des besoins sociaux et territoriaux, une attention particulière doit être portée pour contribuer à l'accès aux droits et à la recherche des bénéficiaires potentiels dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Identification des actions portées par la CAF en matière de politique de la ville :

Cohésion sociale - enfance/jeunesse/parentalité : cohésion sociale - animation de la vie sociale :

Interventions	Accompagnement financier	Moyens	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil du jeune enfant ▪ Structurer une offre enfant/jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des parents ▪ Accompagner la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances (soutien à la fonction parentale, aide à la conciliation des vies professionnelles) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prime à l'installation des assistants maternels ▪ Prêt à l'installation des assistants maternels ▪ Prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (PALA) ▪ Fonds de rénovation des équipements existants ▪ Fonds de rééquilibrage territorial ▪ Fonds public et territoire ▪ VACAF ▪ CEJ – Prestations de service Aide au fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement par les équipes d'intervention sociale ▪ Soutien méthodologique et technique par les conseillers techniques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de places d'accueil collectif nouvelles créées dans les quartiers prioritaires ▪ Nombre de places d'accueil collectif rénovées créées dans les quartiers prioritaires ▪ Nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptés aux besoins des familles des quartiers prioritaires ▪ Nombre de classes passerelles créées dans les quartiers prioritaires ▪ Nombre de lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) créés

Cohésion sociale - animation de la vie sociale :

Interventions	Accompagnement financier	Moyens	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financements fléchés ▪ Prestations de service, centres sociaux ▪ Prestations de service espace de vie sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien méthodologique et technique par les conseillers techniques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de centres sociaux créés ▪ Nombre d'espaces de vie sociale créé

Cohésion sociale : accès aux droits – accompagnement des familles

Interventions	Accompagnement financier	Evaluation
<p>Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique - permettre l'accès aux droits par la facilitation administrative - participer à des actions ciblées sur le non recours aux droits de populations empêchées <p>Proposer des parcours spécifiques en adéquation avec l'offre de service de l'intervention sociale</p>	<p>Paiement des prestations légales et extra-légales</p> <p>modalités d'accessibilité en fonction des besoins des familles</p> <p>offre en direction des publics vulnérables</p> <p>soutien à la parentalité (situations de séparation, de naissances multiples)</p> <p>accompagnement des familles mono-parentales, bénéficiaires du RSA</p> <p>accompagnement de familles en situation de logement indécent ou d'impayés de loyer (parc privé)</p>	<p>Prestations payées</p> <p>Eléments statistiques sur les modalités d'accessibilité à la Caf</p> <p>Données statistiques relatives au déploiement de l'offre de service de l'intervention sociale</p>